

Courtage en infonuagique

DESCRIPTION DU SERVICE

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par l'intermédiaire de sa Direction générale des acquisitions (DGACQ), s'est vu confier par décret du gouvernement la responsabilité d'agir à titre de Courtier infonuagique pour l'élaboration d'un catalogue d'offres infonuagiques et l'accompagnement des organismes publics dans leurs acquisitions en cette matière.

Le Courtier vise à rendre disponible des offres variées provenant de multiples fournisseurs, afin de répondre aux divers besoins des ministères et organismes publics, des organismes municipaux, des établissements du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux.

Des contrats de gré à gré pourront être conclus par la clientèle avec les fournisseurs dont les offres sont inscrites au Catalogue, en vertu des dispositions législatives et règlementaires applicables.

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter l'onglet «[Infonuagique - Courriel](#)^[2]» sous la rubrique «Technologies de l'information (Catalogue d'offres infonuagiques)».

Ce que le service comprend

1. Qualification d'offres infonuagiques, notamment sur la base de la sécurité informatique et de la conformité au cadre légal du gouvernement
2. Conclusion d'ententes-cadres négociées avec les fournisseurs
3. Catalogue en ligne comprenant des informations sur les fournisseurs et sur leurs offres qualifiées, par volet
4. Guide de l'utilisateur expliquant la procédure d'acquisition et des éléments à considérer pour la gestion contractuelle
5. Gabarits de contrats à utiliser par la clientèle
6. Assistance pour le processus d'acquisition

NIVEAUX DE SERVICE

Disponibilité du service

Le Service à la clientèle est accessible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Le portail d'approvisionnement est accessible en tout temps.

MODALITÉS DE PARTENARIAT

Le CSPQ s'assure de :

1. négocier les ententes-cadres des fournisseurs dans le respect du cadre légal et des orientations du gouvernement
2. offrir de l'assistance lors du processus d'acquisition
3. assurer l'admissibilité en continue des fournisseurs et assurer la conformité en continue des offres infonuagiques qualifiées
4. maintenir à jour le Catalogue, soit les informations et les prix
5. suivre la performance des fournisseurs à l'égard des ententes-cadres
6. assurer l'évolution du Catalogue

De son côté, le client doit :

1. s'assurer d'avoir son identifiant pour accéder au Portail d'approvisionnement
2. respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles il est assujéti
3. respecter les conditions des ententes-cadres applicables aux contrats
4. utiliser les gabarits de contrats élaborés par le Courtier et faire valider ceux-ci avant leur signature
5. transmettre au Courtier une copie du contrat signé
6. faire le suivi contractuel de son propre contrat, faire la publication des informations sur SEAO et la reddition de compte auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, le cas échéant
7. informer le Courtier de tout problème relié à la mise en œuvre des offres et à la gestion de son contrat.

TARIFICATION

Pour connaître les prix des offres infonuagiques, consulter les fiches des fournisseurs disponibles dans le Catalogue d'offres infonuagiques publié dans le [Portail d'approvisionnement](#).

Des frais de gestion de 2 % de la valeur des acquisitions en offres infonuagiques sont perçus par le CSPQ auprès de sa clientèle.

SOUTIEN À L'UTILISATION

Le soutien en cours de processus d'acquisition est assuré par les chargés de dossier.

POUR OBTENIR CE SERVICE

Consultez le Catalogue d'offres infonuagiques dans le [Portail d'approvisionnement](#).

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Service à la clientèle de la DGACQ

Téléphone : 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438

Courriel : ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca

Courtier infonuagique

Courriel : courtier.infonuagique@cspq.gouv.qc.ca

SERVICES CONNEXES


- Acquisition de biens en TI

Dernière mise à jour : 21 juin 2017

DOCUMENTATION





Québec 

© Gouvernement du Québec, 2017